



ACCES A SERIGNY

Le Comité d'Entreprise a décidé de supprimer l'accès à la propriété de Sérigny, côté route. Le but est de freiner la fréquentation sauvage, source de multiples dégradations.

L'accès se fera à partir des voies communales selon les schémas suivants :

Véhicules venant de BLOIS

A COUR CHEVERNY, aux feux, tourner à gauche, direction TOUR EN SOLOGNE – BRACIEUX, faire 600 m et prendre à droite avant le château d'eau, la direction des Bruyères.

Continuer tout droit sur la voie goudronnée des Châtains puis prendre le chemin blanc jusqu'à l'entrée côté clairière.

Véhicules venant de ROMORANTIN

A COUR CHEVERNY, aux feux, tourner à droite et suivre le même itinéraire.

Véhicule venant de TOUR EN SOLOGNE

Après le château d'eau, prendre la direction des Bruyères (1^{ère} route à gauche) et suivre le même itinéraire.

Il est rappelé qu'il n'existe pas de ramassage des ordures. Par conséquent, chacun doit ramener ses déchets.

Il est de nouveau constaté la présence de feux à proximité des chalets, des abris et sur le bord des étangs. Ces actes irresponsables ont déjà eu des conséquences graves (incendies). Aucun feu ne doit avoir lieu en dehors des cheminées dans les chalets et des barbecues aux abris.

L'entretien de la propriété repose sur une poignée de bénévoles qui sont parfois désemparés devant ces actes d'incivilités et de non respect de la réglementation.

Merci de faire un effort afin de faciliter le bon fonctionnement nécessaire pour passer quelques heures de détente.

Il est demandé à chacun de signaler au Comité d'Entreprise tous les faits divers (penser à relever les immatriculations des véhicules)

